



Technicien en santé environnementale – insalubrité liée au cadre bâti (opération spécifique dans le centre ancien)

Catégorie B

Employeur : Ville de Rennes

Direction :

PSCC – DSS – Direction Santé Publique Handicap

Effectif : 48 personnes

Leur raison d'être : La DSPH met en œuvre les politiques publiques et les orientations stratégiques de la Ville dans les domaines de la santé publique et du handicap formalisées dans le plan de mandat, en lien avec les élus municipaux délégués

Le sens de ce poste :

Lutter contre l'habitat indigne et en particulier mettre en œuvre le volet insalubrité de l'OPAH-RU centre ancien

Environnement et conditions de travail :

Horaires : 37h30 (15 RTT)

Lieu de travail : 14 rue Saint-Yves 35 000 Rennes

Matériel(s) à disposition : Ordinateur et téléphone portables; dotation vestimentaire

Missions de suppléance : technicienne habitat

Télétravail : oui

Autres : Permis B recommandé, assermentation et habilitation électrique obligatoire dans les 6 mois maximum suivant la prise de poste

N° du poste : 00738

Date de mise à jour de la fiche de poste : 03/02/2024

Service :

Service Santé Environnement

L'équipe : Elle est constituée d'agents de salubrité (équipe 3D), techniciens, ingénieurs, personnel administratif. Elle a pour mission d'assurer le contrôle technique et administratif des règles d'hygiène et d'apporter son expertise dans l'élaboration et à la mise en œuvre des décisions municipales portant sur la santé environnementale.

Effectif Service : 15 personnes

Éléments de statut:

Cadre d'emploi : technicien territorial

Parcours : P2

Éléments complémentaires de rémunération : assermentation P

Vos 3 principales missions :

1- Contribuer à la qualité de l'habitat et à la lutte contre l'habitat indigne sur le périmètre du centre ancien. Établir un diagnostic de l'état des immeubles et/ou des logements (60%)

- Contribuer et donner suite au repérage des immeubles ou logements potentiellement insalubres
- Contacter les intéressés (propriétaires, occupants, syndics...) préalablement aux visites d'immeubles repérés
- Visiter les immeubles et logements
- Saisir les propriétaires dans le cadre d'un signalement d'occupant ou via le guichet unique logement indigne
- Étudier les projets d'aménagements, de réhabilitation ou de construction

2- Agir de façon préventive ou corrective sur les situations d'habitat indigne dans le centre ancien. (20%)

- Agir de façon préventive - Informer dans le cadre de transactions immobilières les notaires, vendeurs et/ou acheteurs
- Étudier les projets d'aménagements, de réhabilitation ou de construction.

3- Instruire les procédures de traitement de l'insalubrité d'immeubles et de logements dans le centre ancien conformément au Code de la Santé publique et en assurer le suivi (20%)

- Instruire et suivre les procédures de traitement de l'insalubrité
- S'assurer de la publication de l'arrêté préfectoral
- Assurer le suivi des situations
- Faire prendre les mesures nécessaires en cas d'inexécution d'un arrêté préfectoral

Compétences

Les compétences relationnelles :

- Goût du travail en équipe et du travail partenarial
- Autonomie et sens des priorités
- Réactivité et pragmatisme
- Rigueur et organisation
- Aptitude à la négociation
- Capacités d'écoute

Les compétences nécessaires pour la prise de poste :

- Maîtrise des techniques d'observation, d'investigation, d'évaluation et de mesure dans le domaine de la santé environnementale
- Connaissances juridiques de base dans le domaine de la santé environnementale
- Capacité rédactionnelle et de synthèse
- Maîtrise des logiciels bureautiques

Les compétences pouvant être acquises une fois en poste :

- Connaissances techniques dans le domaine du bâti (structure, équipements, électricité, etc.)
- Connaissance des acteurs du secteur